

516/4/69/1
c# 2

LE CROISÉ

BULLETIN D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Organe du Conseil Central de la Croix Noire



SOMMAIRE

PAGES

- 43—Causerie sociale: Né profanons pas le dimanche. — A.
44—La neutralité et les ouvriers. — A.
46—Faits et Œuvres: Une séance antialcoolique à Saint-Onésime. — Aubert du Lac.
49—La tempérance. — Aubert du Lac.
52—Séance paroissiale à Sainte-Perpétue.
54—Hommages au Sacré-Cœur.
55—Pour les Canadiens français de l'Ontario.
56—L'Union Catholique des Ouvriers Mineurs de Thetford.
58—Les défunts de la Croix Noire.

ADMINISTRATION

SECRETARIAT DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS de Colons

A la recherche de FOYERS

1915

Tous les
mardis jus-
qu'au 26
octobre

MANITOBA
Saskatchewan
ALBERTA

BILLETS BONS POUR DEUX MOIS

Expositions Panama-Pacifique
SAN FRANCISCO et SAN DIEGO, Cal.

Taux réduits jusqu'au 30 novembre
Itinéraires variés.

Pour renseignements, billets, s'adresser à 30,
rue S.-Jean, angle de la côte du Palais, 46 rue
Dalhousie, au château Frontenac, ou à la gare
du Palais, Québec.

G.-J.-P.-MOORE,

Agence générale de chemins de fer et paque-
bots — nous représentons toutes les lignes trans-
atlantiques ; ou à
E.-J. HEBERT, 1er Ass. agent Général, Serv.
des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, P.Q.

LA CIE CHS A. PAQUET, Ltee

: - : MARCHANDS DE : - :

MACHINERIES

E T

ENGINS ET BOUILLOIRES A VAPEUR, TURBINES A
L'EAU, ENGINS A GAZ ET A GAZOLINE, MOTEURS
ELECTRIQUES ET DYNAMOS, PETRINS MECA-
NIQUES POUR BOULANGERS

Agrès de scies de tous genres. Planeurs, embouveteurs et mouleurs.
Machines à moulures perfectionnées. Machines à tenons et à mortaisées.
Corroyeurs à bois, Planeurs de surface.

Scies à rubans, à refendre et à découper. Perceurs à bois ou à métal, etc., etc.
Toute la ligne de machineries pour travailler et pour finir le bois.

22, Rue ST-JACQUES, (BASSE- VILLE,) Québec

1-9-15

Le Croisé

Dieu le veut :

CAUSERIE SOCIALE

NE PROFANONS PAS LE DIMANCHE

On se rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, un ouvrier de la Colombie Anglaise se faisait tuer, le dimanche, par l'explosion d'une mine, où il travaillait contrairement à la loi de Dieu et à la loi des hommes. Les parents du défunt réclamèrent une indemnité de l'entrepreneur, devant les tribunaux. Le juge la leur refusa, en déclarant que l'ouvrier s'était fait tuer en s'exposant imprudemment, et que, d'ailleurs, il faisait un travail illégal, au moment de sa mort, la loi du Canada défendant le travail, le dimanche.

Voilà pour le jugement des hommes.

Et le jugement de Dieu ?

Ceux-là seuls qui n'ont pas la foi ou qui, aveuglés par la passion de l'argent ou la folie de la jouissance, agissent comme s'ils ne l'avaient pas, peuvent violer sans trembler le précepte très grave qui nous commande d'observer, dans le repos et la prière, le saint jour du Seigneur.

Trop nombreux, hélas ! sont ceux qui, parmi notre peuple, pourtant chrétien, ne savent plus ou, du moins, ne semblent plus savoir ce qu'est la sanctification du dimanche, et de quelles sanctions terribles Dieu a entouré, dans la Sainte Écriture, la violation du précepte dominical.

« Nous avons, aujourd'hui, au Canada, des milliers d'hommes qui travaillent le dimanche, nous écrivait récemment un correspondant distingué et bien informé ; et nos petites villes industrielles *se paganisent*. » L'âpreté au gain, la fièvre de s'enrichir nous fait un mal considérable, et nous glissons sur une pente extrêmement dangereuse.

On prétexte facilement la nécessité d'un travail ininterrompu pour forcer des ouvriers catholiques à ne tenir aucun compte de la journée du dimanche ; on augmente le salaire, ce jour-là, comme pour les inviter à violer la loi de Dieu pour l'amour du gain. Et l'on trouve des ouvriers qui se disent contents de pouvoir ainsi gagner davantage, alors qu'ils *volent* le temps du bon Dieu.

Ailleurs, on tient subrepticement ouverts certains magasins, où l'on trafique jusque pendant les offices. Dans l'une de nos

meilleures paroisses n'a-t-on pas été obligé, récemment, de recourir aux tribunaux pour obliger un commerçant, qui n'était pas juif, mais canadien-français, à fermer sa boutique, le jour du Seigneur ? Quel triste spectacle que de voir un marchand catholique n'obéir à la loi du Décalogue, que par peur de l'amende ou de la prison !

Un correspondant de la rive sud nous signalait, hier encore, les voyages effectués, le dimanche, sans aucune nécessité, par un traversier relevant d'une administration gouvernementale. Et il ajoutait que ce sont les catholiques de la région qui prennent passage en plus grand nombre, sur le bateau du gouvernement, ce jour-là, forçant ainsi tous les marins catholiques du bord, pour le simple plaisir d'un voyage, à manquer les offices du dimanche.

Prenons garde que la colère de Dieu ne s'abatte sur nous. L'ordre du Tout-Puissant est sévère : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat ! » Travailler le dimanche, c'est donc se rire de la parole de Dieu ; c'est provoquer les coups de sa justice ; c'est, pour un peuple comme pour les individus, courir à une ruine certaine, ruine matérielle et morale.

Memento : Souvenez-vous ! On ne brave pas Dieu et sa loi impunément

Il est temps, grandement temps que nous prenions les moyens de réagir vigoureusement, par la parole, par la plume, par l'application juste et sévère de notre loi fédérale et de notre loi provinciale, contre ce très grave désordre. « Il faut vous liguier, disait Mgr l'Archevêque de Montréal, dans son mandement de 1914 sur la sanctification du dimanche, faire appel à notre peuple, aux pouvoirs municipaux, aller aux règlements, si la chose est nécessaire, pour faire mettre fin au travail et au trafic du dimanche dont nous sommes actuellement hélas ! les témoins attristés. Si ce travail et ce trafic, si contraires à l'esprit du christianisme, sont défendus par nos lois, je supplie les autorités civiles de les faire cesser. Et si les lois actuelles sont insuffisantes, demandons qu'on en fasse d'autres bien claires et bien précises. . . Qu'à tout prix le jour du Seigneur soit respecté ! »

Le salut des âmes est en péril et l'avenir de notre pays est gravement menacé, si la profanation du dimanche continue à sévir, chez nous.

A.

LA NEUTRALITÉ ET LES OUVRIERS

Les ennemis de l'Église ont deux méthodes d'action différentes, selon qu'ils opèrent dans un pays non catholique ou dans un pays catholique.

Dans le premier cas, comme ils ne craignent pas l'opinion publique, c'est le sectarisme brutal qu'ils emploient pour ruiner

les institutions catholiques qui peuvent s'être établies au sein d'une population hostile ou indifférente. Ainsi, par exemple, aux États-Unis, où la masse est plutôt indifférente, il arrive assez souvent que les ennemis de l'Église se lancent dans une campagne anticléricale comme celle qu'y mènent actuellement la *Menace* et les *Guardians of Liberty*, sectaires de la pire espèce. Alors, ce sont des conférences publiques où l'on ridiculise les choses les plus sacrées, où l'on vilipende le Pape, les évêques et les prêtres, où, enfin, tout est mis en œuvre, publiquement, pour jeter l'odieux sur la Sainte Église et en éloigner les hommes.

Dans un milieu catholique, comme la province de Québec, par exemple, la tactique employée par les ennemis de l'Église pour démolir la religion est tout autre. Ici, on redoute, avec raison, de soulever l'opinion publique, en attaquant ouvertement la religion et les ministres de Dieu. Il s'agit plutôt de ruser. Et l'une des plus grandes ruses employées alors pour corrompre graduellement l'esprit d'un peuple catholique, c'est la propagation dans les masses de l'idée de neutralité par la presse et, beaucoup aussi, par la multiplication des sociétés neutres, sociétés savantes, sociétés littéraires, mutualités, unions ouvrières, etc.

La franc-maçonnerie tient particulièrement à la fondation de ces sortes d'associations dans les pays catholiques. A son point de vue, qui est celui de l'Esprit du mal, elle a raison. Rien, en effet, ne démolit plus sûrement la foi d'un peuple catholique qu'une vie sociale neutre, où Dieu est traité comme s'il n'existait pas, où les lois de l'Église sont regardées comme n'obligeant pas et où les baptisés se reconnaissent le droit d'agir, publiquement, du moins, comme des païens.

Prenons comme seul exemple, aujourd'hui, une de ces sociétés neutres, à cause de la campagne qu'elle vient de faire pour embaucher nos ouvriers catholiques de Thetford-Mines, l'Internationale Ouvrière, ou, pour parler avec plus de précision, l'*American Federation of Labor*.

Voilà une association ouvrière qui affiche avec orgueil sa neutralité, et qui pousse même l'impudence jusqu'à offrir cette neutralité comme une garantie pour le catholicisme de nos ouvriers. Mais cela est tout simplement odieux. Comment, en effet, ses chefs peuvent-ils oser affirmer aux ouvriers catholiques, qu'ils veulent embrigader, que leur foi sera en sûreté au sein de l'Internationale, précisément parce qu'elle ignore en principe Dieu, Jésus-Christ, son Église, les sacrements, le précepte du dimanche, l'autorité du Pape et des évêques, précisément parce qu'elle est neutre? Comment des ouvriers catholiques peuvent-ils espérer raisonnablement voir leur foi à l'abri dans une société où cette foi est regardée comme une affaire tout-à-fait négligeable,

comme une chose dont on ne doit tenir aucun compte dans la vie professionnelle ?

Mais comment surtout des Canadiens français, des catholiques, peuvent-ils avoir l'audace de se faire, auprès de leurs compatriotes, les propagateurs de pareilles faussetés et les embaucheurs de ces sociétés neutres, qui ne veulent même pas prononcer le nom de Jésus-Christ ?

Ce fait seul suffit à prouver que l'œuvre de corruption intellectuelle de ces sociétés s'accomplit sûrement chez un certain nombre de nos compatriotes, devenus, par l'influence du milieu professionnel, et quelques-uns peut-être sans trop s'en apercevoir, des adeptes de la neutralité religieuse, c'est-à-dire des catholiques qui acceptent d'ignorer Jésus-Christ et son Église, dans leur vie publique.

Il importe souverainement aux intérêts de l'Église que ce mouvement de neutralité, qui pousse insensiblement vers l'apostasie, et qui en est même un commencement, soit arrêté, chez nous, par la propagation de la presse catholique et par la fondation d'unions ouvrières catholiques, qui soient une protection et pour la foi et pour les intérêts professionnels de nos ouvriers.

A.

FAITS ET ŒUVRES

UNE SÉANCE ANTIALCOOLIQUE A SAINT-ONÉSIME

L'autre dimanche, à l'issue de la grand'messe, avait lieu, dans l'église de Saint-Onésime, une brillante démonstration anti-alcoolique, organisée par la Commission des Conférences et Congrès de l'Action Sociale Catholique.

Les orateurs de la séance étaient Sa Grandeur Mgr P.-Eug. Roy, archevêque de Séleucie, M. le Dr Albert Jobin, de Saint-Roch de Québec, et M. le Dr Joseph Pageau, de Sainte-Anne de la Pocatière.

Malgré la pluie torrentielle qui avait empêché beaucoup de gens de Saint-Onésime et de nombreux étrangers de venir assister à l'office paroissial, ce fut devant une assemblée considérable que les distingués conférenciers firent entendre, en faveur de la tempérance, leurs appels apostoliques et des plaidoyers que les buveurs et les buvetiers ne ruineront jamais.

Dans son allocution d'ouverture, Mgr le Président de l'Action Sociale Catholique fit remarquer aux assistants que ce n'est ni l'amour des voyages, ni leur propre intérêt qui amènent devant les foules les missionnaires de la tempérance, qu'ils soient évêques, prêtres ou laïques. Ce qu'ils veulent, c'est travailler au triomphe

d'une cause dont l'importance ne peut être exagérée ; ce qu'ils cherchent, c'est l'intérêt de tous et de chacun dans les paroisses où ils vont porter la parole qui instruit et reconforte. Si, après qu'ils ont passé quelque part, le curé a été aidé dans la lutte antialcoolique locale, les paroissiens, éclairés, les buveurs, découragés ou convertis, les pauvres femmes et les malheureux enfants des alcooliques et des ivrognes, encouragés et consolés, leur but est atteint et toutes leurs ambitions réalisées.

Qu'est-ce que l'alcoolisme aigu ? qu'est-ce que l'alcoolisme chronique ? par quelles habitudes en vient-on à contracter l'un et l'autre ? comment les distinguer, en pratique ? voilà les questions auxquelles M. le Dr Pageau donna, d'abord, des réponses courtes et claires. Puis, il s'attacha à faire voir les multiples et graves dangers auxquels s'expose le fervent du « petit coup ». L'homme — et la femme aussi, puisque cela arrive, hélas ! — qui absorbe fréquemment une certaine quantité d'alcool — et peu importe qu'on l'appelle gin, vin ou bière — contracte, presque à son insu, la maladie de l'alcoolisme chronique, plus nuisible à la santé et plus difficile à guérir et à corriger que l'alcoolisme aigu ou ivrognerie. Et parce que M. le Dr Pageau a une longue expérience, il cite des cas nombreux pour prouver que les alcooliques, fussent-ils robustes, sont les victimes certaines de maladies auxquelles résistent des santés faibles que n'a pas affaiblies l'habitude de boire à doses réputées inoffensives et raisonnables.

M. le Dr Jobin commença son discours — un des meilleurs qu'il ait prononcés sur le sujet de la tempérance — par répondre à une question que d'aucuns se posent avec des airs étonnés. On se demande, dit-il, pourquoi le médecin se trouve si fréquemment à côté du prêtre, dans la campagne qui se fait aujourd'hui en faveur de la tempérance ? Il y a deux raisons qui motivent notre attitude, déclara-t-il, et je vais vous les donner toutes les deux.

La première ne vous surprendra pas, du moins, je le pense.

Vous trouvez bien naturel que le prêtre, défenseur de l'âme humaine, se dresse de toute sa taille et combatte de toutes ses forces contre l'alcool, cause de ruines spirituelles ? Pourquoi vous semblerait-il étrange que le médecin, chargé par sa profession, de garder en santé et en vigueur le corps de l'homme, s'élève, lui aussi, contre les liqueurs enivrantes qui mènent à la mort, non seulement ceux qui en abusent, mais encore ceux qui en usent, fût-ce avec ce qu'on appelle de la modération ?

Autrefois, les médecins parlaient un autre langage : ils conseillaient et prescrivaient l'alcool dans une foule de maladies. Le cognac, par exemple, était réputé indispensable, quand un malade avait la typhoïde ou même une simple grippe. Toute

cette courte science a fait banqueroute, il faut l'avouer et le proclamer à l'honneur de la vraie science médicale, qui dit, aujourd'hui, sans qu'on puisse la contredire, que l'alcool est, dans tous les cas, malfaisant. Eh bien ! puisque les médecins ont contribué, pour leur large part, à répandre les préjugés concernant les vertus que l'alcool n'avait pas, ils se doivent de dire, aujourd'hui, ce qu'il est réellement. Réparer leurs torts, voilà la seconde raison de l'attitude que prennent partout, actuellement, tous les médecins consciencieux et instruits.

L'orateur fit, ensuite, leur procès aux annonceurs de liqueurs enivrantes, qu'un journal qui se respecte et respecte la vérité devrait, sans plus de façon, renvoyer à leurs comptoirs. Ces gens-là trompent le peuple, faussent l'opinion publique, donnent un enseignement pervers en appelant, par exemple, leurs différentes espèces de poison des noms les plus doucereux et les plus alléchants. Le gin « Croix Rouge » dit « le lait des vieillards », malgré qu'il soit un breuvage chargé d'alcool, est un exemple de cette réclame menteuse.

Que dire de la bière ? Que, pour être moins dangereuse que les boissons distillées, elle n'en est pas moins à proscrire, à cause de la grande quantité qu'on en absorbe.

Pour finir, M. le Dr Jobin supplie les mères de famille d'éloigner de leurs enfants tous les médicaments aspergés d'alcool qui mettraient en danger la santé et l'avenir de leurs chers petits.

« Sa Grandeur Mgr Roy — nous prenons le résumé de son discours dans la correspondance envoyée de Saint-Onésime, à *l'Action Catholique* — « déclara, ensuite, qu'il voulait parler de la « tempérance aux paroissiens qui l'écoutaient comme un prêtre « doit en parler à des enfants de la Sainte Église. L'Église a dit « depuis longtemps à ses enfants ce qu'elle pense des ravages que « l'alcool fait dans les âmes ; elle l'a dit avec autorité, puisqu'elle « a reçu de Dieu la mission d'enseigner ; elle l'a dit avec com- « passion, attristée qu'elle est devant les misères dont l'alcool « est la cause pour un si grand nombre de ses enfants. Si vous « voulez savoir ce que fait l'alcoolisme de sa victime, dit Sa Gran- « deur, regardez les champs de bataille de l'Europe, où tout « soldat alcoolique est reconnu mauvais soldat par les chefs qui « demandent aux parlementaires de voter des mesures interdisant « la vente de tout alcool aux soldats. L'Église, qui est une « société militante, sait et nous dit que sur les champs de bataille « où se joue l'enjeu suprême de l'éternité, un soldat alcoolique « est un soldat perdu d'avance. Si nous voulons être de fidèles « soldats de Jésus-Christ, il nous faut donc être des tempérants. »

M. l'abbé Herm. Guy, curé de Saint-Onésime, remercia en quelques mots, en finissant la séance, les distingués et éloquents

conférenciers et, tout particulièrement, Mgr Roy, des excellents enseignements qu'ils venaient de donner en si grande abondance, à ses paroissiens, sur leurs devoirs concernant la tempérance ; il leur demanda de croire que la bonne semence tombée de leurs mains rencontrerait un sol fertile, où elle germerait bien et sans aucune perte ; et il exhorta ses ouailles à bien retenir les fortes et utiles leçons qu'ils venaient d'entendre.

Cette belle séance, toute consacrée à dénoncer l'alcool, se termina par le salut du Saint-Sacrement, afin que la grâce de Dieu pût achever ce qu'avait commencé la parole humaine.

Et, désormais, les colporteurs du breuvage qui tue seront reçus comme il convient à Saint-Onésime.

AUBERT DU LAC.

LA TEMPÉRANCE

A la suggestion de la Commission Provinciale des Licences, le gouvernement Hearst a décrété, il y a quelque temps, que, depuis le 1er novembre jusqu'à la fin de la guerre, la fermeture des buvettes, dans la province d'Ontario, se fera, non plus à 11, mais à 8 heures du soir, et cela, tous les jours de la semaine, excepté le samedi, où la fermeture n'aura lieu qu'à 11 heures.

On dit que cette décision affecte 1,400 hôtels de la province d'Ontario.

Ce nouveau règlement, qui a l'approbation pleine et entière des autorités militaires canadiennes, semble assez bien accueilli, là-bas, par presque tout le monde. On regrette seulement que le ministère n'ait pu se résoudre à imposer la fermeture à 7 heures et qu'il ait fait cette malheureuse exception du samedi, deux faiblesses absolument injustifiables et, même, tout à fait contraires aux raisons qui ont motivé la limitation des heures de vente.

Le Premier Ministre a déclaré, en effet, que son gouvernement avait cru de son devoir, en ce temps de guerre, « de voir à conserver toute la force de la province, en hommes et en ressources de toutes sortes ». « C'est comme une mesure d'économie, a-t-il ajouté, que nous imposons cette restriction à la vente des liqueurs enivrantes et c'est aussi pour enlever à nos soldats les occasions de s'enivrer. »

Nous est avis que les ministres ontariens ont cédé largement à la crainte des marchands de liqueurs. Cette crainte-là n'est jamais le commencement de la sagesse gouvernementale ; elle en marque bien plutôt la fin, souventes fois.

Tout le monde sait qu'il se boit plus d'alcool, entre 7 et 8 heures du soir, qu'en n'importe quel autre temps du jour

et personne n'ignore, non plus, que les buvetiers font, dans la veillée du samedi, des affaires d'or.

Ces deux moments-là sont vraiment l'heure de la tentation et du gaspillage.

La logique y perd toujours à vouloir expliquer qu'on peut servir deux maîtres !

* * *

La ville des Trois-Rivières avait, il y a quelques semaines, son exposition antialcoolique.

À la séance qui en marqua l'ouverture, il y eut de remarquables discours, à travers lesquels nous cueillons ces quelques vérités qu'on ne répètera jamais trop :

« Nous sommes venus ici, disait à la foule Sa Grandeur Mgr Cloutier, pour faire un procès d'une haute importance. Le récidiviste que nous avons à juger aujourd'hui est accusé d'en vouloir à la bourse des citoyens ; il est accusé, de plus, d'en vouloir à leur honneur, à leur santé et à leurs sentiments les plus chers, leurs sentiments religieux. On l'accuse également d'en vouloir aux familles et il aurait aussi voué la société elle-même à une perdition certaine.

« On dit qu'il peuple les prisons et les asiles, qu'il encombre les hôpitaux et qu'il travaille à la déchéance de la race.

« Le coupable, vous l'avez tous compris, c'est l'alcool. Nous entendrons quelques témoins à l'appui de toutes les accusations formulées, vous laissant à vous-mêmes de rendre le jugement sur une question aussi importante. »

Le premier de ces témoins fut l'honorable M. J.-A. Tessier, maire de la ville et ministre provincial.

Et voici le jugement qu'il a porté et ce que ses yeux ont vu :

« Les gouvernements sont intervenus, dit-il, et ont passé des lois pour faciliter le mouvement antialcoolique. Les adversaires sont intervenus et ont envoyé délégations sur délégations auprès des ministres, leur demandant de ne pas ruiner leur commerce. Des discussions ont de nouveau été engagées, desquelles un fait unanime est ressorti : c'est que l'alcool est inutile, qu'il n'est pas nécessaire et est nuisible.

Appuyé sur ces données, le mouvement de la Tempérance est donc une œuvre nationale, et c'est pourquoi il me fait plaisir de m'y associer. »

En marge de ces déclarations catégoriques, qui font le plus grand honneur à celui qui les a faites, *le Bien Public*, des Trois-Rivières, écrit on ne peut plus justement :

« Puisque, selon cette déclaration, le ministère lui-même s'est rendu compte que, d'après les arguments apportés par de multiples délégations, les raisons en faveur de la tempérance

étaient péremptoires, et que celles données par les intéressés au commerce d'alcool : distillateurs et buvetiers, restaient nulles au point de vue de l'intérêt général, de l'intérêt public, la ligne de conduite à tenir par le gouvernement est toute tracée.

« Non seulement le gouvernement ne peut rester indifférent au mouvement antialcoolique, mais il doit, au contraire, le seconder d'une manière effective. Partout où une municipalité a décidé d'accepter le régime de la prohibition, le devoir du gouvernement est de faire en sorte que cette prohibition voulue soit rigoureusement appliquée.

« Et la prohibition cessera d'être illusoire dès que des lois réellement prohibitives auront été passées, et que le gouvernement ne reculera devant aucun moyen pour que ces lois soient observées. Pour en arriver là, il faut d'abord que le gouvernement veuille la tempérance dans la mesure que le peuple la veut. Si la déclaration de M. Tessier signifie quelque chose, ce dernier point ne serait pas loin d'être acquis. Il faut ensuite, et surtout que le gouvernement confie la surveillance et l'exécution des lois prohibitives à un personnel intéressé uniquement à ce que la loi soit rigoureusement observée. Autrement, la sincérité de ceux qui affichent leur enthousiasme en faveur de la tempérance, restera toujours problématique. »

Du beau discours que prononça l'honorable Juge Lafontaine, nous voulons citer ce court passage :

« On se demande souvent, dans la vie, surtout à la veille de transactions importantes, ce qu'une chose rapporte, ce qu'elle produit.

Car il a été dit que les bons arbres portaient de bons fruits et que les mauvais arbres portaient de mauvais fruits.

Nous allons examiner ensemble dans quelle catégorie il faut ranger l'alcool.

Il a été un temps où la science a cru qu'un usage modéré de l'alcool n'était pas nuisible. On l'appelait, alors, l'eau-de-vie. Il était bien rare, cher, et on ne pouvait s'en procurer que dans les pharmacies.

On connaissait à cette époque la bière, le vin, et même l'esprit de vin.

L'alcool était alors plus pur et ne se faisait pas, comme aujourd'hui, avec du grain, des patates, des bananes, etc.

Mais l'erreur profonde que l'on avait commise fut bientôt constatée. Les conséquences désastreuses de l'alcool furent reconnues.

Au point de vue de la science, l'alcool est un poison. C'est le plus pernicieux. Il brûle, il alourdit, il ravage tout l'être.

Ce qu'il rapporte ? Les maladies, les diminutions de capacité, la ruine morale et physique.

Il prive d'une infinité de choses, disons par exemple, la vie. Avez-vous jamais songé aux dépenses occasionnées par l'usage de l'alcool. Les statistiques démontrent qu'il se consomme, dans le monde, pour douze milliards de liqueurs alcooliques par année.

Douze milliards ! Quelle somme fabuleuse ! six fois plus qu'il en faut pour alimenter de pain l'univers tout entier.

Mais, ce n'est pas tout de déplorer : il faut agir ! Le devoir de combattre l'ennemi, incombe à toutes les autorités. Il incombe à la Législature, aux conseils municipaux, etc.

Le moyen d'enrayer le mal : l'éducation populaire, la législation, deux voies conduisant au remède radical : la prohibition.»

Et cette séance se termina, nous apprend *le Bien Public*, par une brillante causerie de M. le Dr Dubé, qui parla surtout des maux que l'alcool peut causer à toute une race. Après quatre générations, la descendance des buveurs s'éteint : voilà la vérité que l'orateur réussit à bien mettre en lumière.

Souhaitons que toutes ces belles paroles, après avoir éclairé les intelligences et produit une conviction de plus en plus forte, amènent bientôt la prohibition dans la ville des Trois-Rivières.

AUBERT DU LAC.

SÉANCE PAROISSIALE À SAINTE-PERPÉTUE

La série des séances paroissiales de l'Action Sociale Catholique se poursuit avec succès et profit. Nos hommes se groupent de plus en plus sous la bannière de saint Michel Archange, pour les luttes que demande, chez nous comme ailleurs, la défense de l'Église, de sa doctrine et de ses œuvres. Dans ces réunions bienfaisantes, où évêque, prêtres, et laïques joignent leurs efforts, dans une harmonieuse et féconde entente, pour étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes, la semence des idées catholiques se fait on ne peut plus heureusement ; les intelligences s'éclaircissent, les volontés s'affermissent ; et de toutes ces belles manifestations de foi et de zèle résulte, pour le plus grand bien des âmes, l'unité d'action, qui est absolument nécessaire pour le triomphe de la bonne cause.

L'autre dimanche, c'était le tour de Sainte-Perpétue d'entendre la bonne parole. S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie, M. l'abbé Maxime Fortin, de « l'Action Catholique », M. le notaire J.-E. Plamondon, de Québec, et M. le notaire J.-Eucher Lavoie, de Sainte-Perpétue, s'étaient rendus à l'invitation de M. l'abbé E. Rochette, curé de Sainte-Perpétue, pour aller prêcher aux braves paroissiens de ce dernier la doctrine de la défense catholique.

Sa Grandeur Mgr Roy expliqua d'abord le but de la séance : Nous sommes venus ici pour vous faire du bien et uniquement dans ce but-là. Notre récompense, c'est le bon Dieu qui nous la donnera. Il bénira les ouvriers et il bénira aussi la semence que nous venons jeter dans vos âmes.

Ce que nous voulons faire, surtout, c'est vous éclairer sur le fléau de l'alcool. Et c'en est un auquel il y en a peu de comparables. Ce fléau-là vous menace, vous le savez. Eh bien ! nous voudrions que nos paroles pussent aider ceux qui, dans votre paroisse, lui font la lutte : votre curé et les bons paroissiens ; et tous les autres, les jeunes gens surtout, que ce grand mal guette et voudrait atteindre.

M. le notaire Plamondon fut le premier orateur de la séance.

Si je venais vous annoncer, commence-t-il, qu'un ennemi implacable se tient aux portes de votre paroisse et médite de vous attaquer, de vous ruiner et de tout mettre à feu et à sang chez vous, avec quelle attention vous écouteriez les informations que je pourrais vous communiquer sur son compte. Eh bien ! cet ennemi-là, il existe, et c'est l'alcool. Il ne menace pas vos édifices, mais il menace, tout de même, votre corps et vos âmes.

L'orateur trace ensuite le portrait des ravages que fait l'alcool dans les foyers où il s'introduit. C'est lui qui rend malheureuses tant de femmes et jette dans la vie tant de pauvres enfants qui n'auront jamais qu'une intelligence éteinte et un cœur vicieux. L'un des pires effets de l'alcool, c'est qu'il fait de l'homme un égoïste, et l'égoïste n'a pitié de personne ; il sacrifie tout à sa passion, ne respecte plus son prochain, et, devient, pour lui, un objet de scandale.

M. l'abbé Max. Fortin succède au notaire Plamondon. Il parle des devoirs qu'ont les catholiques, en général, et particulièrement ceux de ce diocèse, envers la presse franchement catholique.

Les autorités ecclésiastiques estiment nécessaire, aujourd'hui, de se servir de l'arme du journal pour livrer les combats du bon Dieu et, en cela, ils ne font rien que de très rationnel.

M. le notaire Jos.-Eucher Lavoie fait, en commençant, l'histoire de deux familles placées à leurs débuts, dans des conditions pareilles au point de vue de la fortune et dont l'une prospère pendant que l'autre s'en va, par la faute de l'alcool, à la ruine totale.

C'est effrayant, dit-il, les sommes d'argent qui s'en vont aux débitants d'alcool.

Et par exemple, la population des Iles britanniques dépensait, en 1910, \$184,189,500 pour sa consommation d'alcool, c'est-à-dire \$17.00 par tête.

Au Canada, nous buvions, en la seule année 1902, pour \$85,500,000 de liqueurs enivrantes, soit une dépense de 20 piastres pour chaque habitant de notre pays.

Dans une municipalité de 600 familles, disons dans Sainte-Perpétue et Saint-Pamphile réunis, on buvait, et on boit encore peut-être, pour au moins dix mille piastres d'alcool par année, ce qui représente, en 20 ans, 200,000 piastres, c'est-à-dire de quoi parfaire toutes les entreprises qu'il faudra pour amener le progrès dans nos paroisses.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Séleucie prononça, pour finir cette séance, un remarquable discours, au cours duquel il montra que les événements actuels donnent raison à l'Église d'avoir pris vis-à-vis l'alcool, la position que l'on sait. Tous les pays d'Europe, depuis un an, ont édicté des règlements pour prohiber dans une mesure plus ou moins grande la vente et jusqu'à la fabrication de l'alcool. C'est qu'ils avaient besoin d'hommes en possession de toutes leurs forces et de toutes leurs facultés, c'est que les armées de buveurs sont des armées vaincues d'avance.

Il a fallu les horreurs de la guerre pour ouvrir les yeux et montrer aux peuples que l'Église n'exagérait pas quand elle demandait qu'on ne fit pas usage d'alcool. Les faits parlent éloquemment ; l'Église, par sa campagne de tempérance, sauvait non seulement les âmes, mais les corps, non seulement les individus, mais les familles et la société elle-même. L'Église a toujours raison. C'est à vous de voir qu'elle n'ait jamais raison contre vous.

Le salut du Saint-Sacrement clôtura cette belle journée d'action sociale catholique.

HOMMAGES AU SACRÉ-CŒUR

C'est un mouvement bien salubre et rempli de promesses, pour l'Église et pour notre pays, que cette série d'hommages au Sacré-Cœur, Roi de la société, par lesquels des paroisses, des villes même se prosternent au pied du Sauveur, sur la place publique, pour l'adorer et acclamer son souverain droit sur toute créature.

Deux autres paroisses canadiennes-françaises, Saint-Fulgence, au diocèse de Chicoutimi, et Saint-Pie de Bagot, au diocèse de Saint-Hyacinthe, viennent de se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus.

Dimanche, le 17 octobre, après la bénédiction d'une école et d'une statue du Sacré-Cœur par M. le Curé de Saint-Fulgence, le conseil municipal, la commission scolaire et le conseil de fabrique de la paroisse venaient présenter au Sacré-Cœur leurs adorations et leurs hommages ; et le maire, au nom de tous ces corps con-

stitués, prononçait la formule solennelle de consécration au Sacré-Cœur. Il demandait au Divin Cœur sa bénédiction et sa toute-puissante protection. « A titre de membres du Conseil, de membres de la commission scolaire et de marguilliers de cette paroisse, disait le maire, nous promettons au Sacré-Cœur de Jésus fidélité et obéissance. Nous voulons ne rien faire qui soit contraire à la morale, à l'ordre religieux et civil... De plus, comme le demande Notre Très Saint Père le Pape Benoît XV, nous voulons que la charité règne dans cette paroisse... » Et pour couronner cette belle manifestation de foi, M. le Curé consacra lui-même la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus.

Quelques jours après, c'était Mgr P.-Z. Decelles, curé de Saint-Pie de Bagot, qui, en présence de S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, et entouré des membres des deux municipalités de Saint-Pie, se prosternait au pied de la statue du Sacré-Cœur, nouvellement érigée sur la grande place de l'église, et consacrait sa paroisse au Divin Cœur.

« Seigneur Jésus-Christ, prononçait Mgr Decelles au nom de ses paroissiens, au pied du monument qu'il vient de vous offrir en hommage, voici humblement prosterné le peuple de Saint-Pie, avec les chefs de son administration civique. Au nom de leurs municipalités respectives, les maires et Conseils de la Paroisse et du Village de Saint-Pie reconnaissent en vous, Seigneur, « la Voie, la Vérité et la Vie ». Ils professent que sans vous, les sociétés ne peuvent être ni paisibles, ni heureuses, ni prospères, ni honorées. Ils croient fermement que vous êtes le Maître du monde, par droit de création et par droit de conquête. Et ils veulent que vous soyez aussi leur Maître par droit d'élection. En conséquence et par leur spéciale délégation, je vous consacre officiellement, en leur nom, les deux municipalités de Saint-Pie, en vous priant d'en être le Roi et le Maître souverain... »

Puis, ce furent des chants de louange et d'acclamation au Sacré-Cœur de Jésus ; et, pour terminer cette journée de foi et de prière, une allocution de S. G. Mgr Bernard, qui montra au peuple de Saint-Pie, « dans l'érection de ce beau monument et dans cette officielle consécration au Sacré-Cœur, le splendide couronnement de toute une œuvre de rénovation chrétienne et de progrès moral, dont les débuts remontent à un quart de siècle dans l'histoire de la paroisse ».

POUR LES CANADIENS FRANÇAIS DE L'ONTARIO

Nous nous faisons un devoir de signaler à nos lecteurs le nouvel appel de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française en faveur de nos frères de l'Ontario, que nous

ont communiqué les directeurs de la vaillante Association et dont nous tenons à citer les passages suivants :

« En annonçant la reprise de notre campagne d'éducation patriotique et de souscription au bénéfice des « blessés de l'Ontario », nous avons conscience de remplir au nom de la race canadienne-française une fonction nécessaire et un devoir sacré.

« De nouveau nous nous efforcerons de faire de la lumière autour de l'angoissant problème de nos écoles, et nous oserons demander à nos compatriotes et à tous les hommes de cœur une deuxième souscription pour la défense de la langue française. Jamais on n'a tant parlé de patrie et de civilisation que depuis bientôt un an et demi ; nous espérons qu'en pareilles conjonctures personne ne voudra nous refuser l'appui dont nous avons besoin pour soutenir efficacement l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario et pour ramener la majorité ontarienne à des sentiments de plus évidente humanité.

« On veut tuer la nationalité canadienne-française dans l'âme des petits enfants ; nous n'avons pas le droit de permettre la perpétration de cette monstruosité. Aussi longtemps que durera la persécution, aussi longtemps doit durer la résistance organisée.

« Nos compatriotes ontariens nous donnent l'exemple du plus pur patriotisme. Rappelons-nous que leurs intérêts sont les nôtres et que les droits en jeu nous sont communs à eux et à nous ; il faut donc entourer leurs généreux efforts de nos sympathies les plus vives, et assurer la fécondité de leurs sacrifices en versant d'abondantes souscriptions dans la caisse de secours que nous avons ouverte et que les circonstances actuelles nous feraient un crime de fermer prématurément. »

L'UNION CATHOLIQUE DES OUVRIERS MINEURS DE THETFORD

L'Action Sociale Catholique au diocèse de Québec vient d'ajouter un fleuron à sa belle couronne d'œuvres. Dimanche, le 7 novembre, se fondait, sous ses auspices, à Thetford-Mines, l'Union catholique des Ouvriers Mineurs.

L'Internationale, croyant pouvoir profiter d'une heure de crise, pendant laquelle deux ou trois ouvriers étrangers, dont l'un appartenant à une puissance aujourd'hui en guerre avec les Alliés, avaient provoqué une grève dans les mines de l'endroit et semé le désordre parmi les ouvriers, s'était empressée de jeter son dévolu sur Thetford, dans l'espérance d'y établir un nouveau foyer de son action neutre et dissolvante.

Mais la direction de l'Action Sociale Catholique veillait.

Dimanche, le 31 octobre, Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, se rendait lui-même à Thetford, malgré une besogne déjà bien absorbante, pour prêcher aux ouvriers

catholiques la saine doctrine de l'organisation ouvrière catholique. La bonne semence, tombant dans un terrain fertile, vient d'y germer magnifiquement.

Nous laissons à *l'Action Catholique* le soin de raconter à nos lecteurs la naissance de la première union ouvrière catholique du diocèse de Québec, et de nous dire les noms de ses parrains :

« L'organisation de l'Union Catholique des ouvriers mineurs se poursuit avec grand succès à Thetford Mines. Les succès déjà obtenus dépassent même de beaucoup les espérances qu'avaient conçues les organisateurs.

On a tenu hier la première assemblée régulière consacrée, non au recrutement de nouveaux membres, mais à l'organisation des membres qui ont déjà donné leur adhésion pour former le premier noyau de cette union. Sept cents ouvriers mineurs ont déjà donné leur adhésion.

A l'assemblée d'hier, nombreuse et enthousiaste, on a fait l'élection des officiers de l'union composant le conseil et le bureau de l'exécutif. Voici la composition de ce dernier : Président, M. Majorique Rousseau ; Vice-Président, M. Pierre Roy ; Secrétaire, M. Arcadius Blais ; Trésorier, M. Joseph Carrier.

Les membres élus pour former le conseil de l'Union sont au nombre de six.

Les officiers élus paraissent très populaires et très bien doués ; leur choix a été salué d'enthousiastes applaudissements.

A cette assemblée ont pris la parole, M. le député Langlois, de Saint-Sauveur, M. le chanoine Hallé, M. l'abbé Maxime Fortin et M. P.-Z. Beaulé, représentant les ouvriers de Québec. Les bonnes et éloquentes paroles de ces orateurs furent écoutées avec l'attention la plus bienveillante et la plus intelligente.

Le Président, M. Majorique Rousseau, a eu aussi de fiers et courageux accents, pour exprimer les sentiments religieux et patriotiques qui animent les ouvriers de Thetford. Il a profité de son premier discours pour offrir à S. G. Mgr Roy une réparation qu'il a jugée nécessaire, contre les manques d'égards dont certains excités s'étaient rendus coupables, lors d'une assemblée de la semaine dernière. Mgr Roy, a dit M. le Président Rousseau, a planté la croix de tempérance à Thetford, malgré de sérieuses difficultés, et la croix est restée plantée à Thetford. Il en sera de même pour la croix de l'union ouvrière catholique, que Mgr Roy est venu établir à Thetford : elle y restera triomphante.

L'assemblée d'hier avait déjà un air de triomphe que rehausait la déconvenue, de plus en plus manifeste, des organisateurs de l'Internationale, qui n'ont pu recruter que quelques Canadiens pour les adjoindre aux étrangers, sur lesquels ils comptaient surtout. Ils annoncent, il est vrai, une réunion pour dimanche

prochain, mais d'ici là les adhésions continueront à l'union catholique.

De leur côté, les vaillants et valeureux organisateurs de cette dernière vont continuer leur travail, rendu plus facile par l'assemblée d'hier, et l'œuvre si bien commencée va progresser.

A la fin de l'assemblée, les membres de l'Union Catholique des Ouvriers Mineurs ont exprimé leurs remerciements respectueux à Son Éminence le Cardinal Bégin, à S. G. Mgr Roy, à la Commission des Questions Ouvrières de l'Action Sociale Catholique, aux confrères et amis des Trois-Rivières et de Québec, au clergé de Thetford, aux autorités municipales et scolaires ainsi qu'au vaillant *Canadien* de Thetford, qui a brillamment soutenu la bataille et contribué à la victoire.

L'Union Catholique des Ouvriers Mineurs est donc établie et est entrée hier en fonction à Thetford. Nous formons pour elle tous les vœux les meilleurs.»

LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

Saint-Louis de Courville : Louis GRENIER, 73 ans, 28 juin, 1915. Charles BOUTET, 72 ans, 14 juillet, 1915. Marcel PARENT, 75 ans, 23 juillet, 1915. Jean MONTREUIL, 82 ans, 28 juillet, 1915. Dame Joseph GUIMONT (Philomène MARTEL) 32 ans, 3 septembre, 1915. — *Notre-Dame du Chemin, (Québec)*, David OUELLET, juillet, 1915. — *Les Ecureuils* : Dame veuv. Édouard FI ET. Mlle Élizabeth PAGÉ, Dame Louis BARBEAU. — *Sainte-Philomène-de-Fortierville* : Dame veuve Ozias BERNARD (Elmina AUGER), 76 ans, 27 avril, 1915. Dame Alida POTVIN (Élina BUISSON), 22 ans, 4 mai, 1915. Joseph LAQUERRE, 72 ans, 16 mai, 1915. Dame Fulgence BLAIS (Alvina JACQUES), 48 ans, 8 juillet, 1915. Marie-Anne LEMAY, 31 ans, 26 juillet, 1915. Éva BLANCHET, 39 ans, 22 juillet. Dame Alphonse AUGER (Adéline BERGERON), 54 ans, 24 août, 1915. Marie-Léa LEMAY, 19 ans, 23 septembre, 1915.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

Statuts et Règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire, diocèse de Québec: 5 sous l'unité; \$3.00 le cent. Édition anglaise, au même prix.

Catalogue de l'Exposition Antialcoolique du Premier Congrès de Tempérance de Québec: *tirage à part* du catalogue des publications et autres objets relatifs à la lutte antialcoolique dans le monde entier, jusqu'à date. Une forte brochure, grand in-octavo, de 100 pages, très intéressante pour les amis de l'antialcoolisme et tous les bibliophiles. L'unité, 10 sous; à la douzaine, \$1.00; au cent, \$7.00.

Vœux du Congrès.—*Tirage à part* du chapitre essentiel du Compte rendu du Premier Congrès de Tempérance de Québec. Résumé des travaux et revendications du congrès; programme d'action antialcoolique. L'unité, 5 sous; 50 sous la douzaine; au cent, \$3.00.

L'Alcoolisme.—Extrait du troisième volume des *Elementa Philosophiæ Christianæ*, de feu l'abbé S.-A. Lortie, professeur de Théologie, à l'Université Laval de Québec. L'unité, 5 sous; la douz. 40 sous; au cent, \$2.00.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Petite croix noire, émaillée, liserée d'argent, insigne officiel de la Société de Tempérance de la Croix Noire. L'unité, 17 sous; à la douzaine, \$2.00; au cent, \$15.00.

Un Grand Politique Catholique: Carl Lueger, bourgmestre de Vienne par Liber: une noble carrière offerte en exemple à tous ceux qui veulent «vivre leurs convictions de catholiques», dans la vie publique. Tract des «Leçons sociales populaires»—série à cinq sous,—éditions de l'Action Sociale Catholique: 5 sous l'unité, 40 sous la douzaine, \$3.00 le cent.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC.— Suite

La lutte antialcoolique et les brasseurs : Réponses victorieuses aux prétentions des brasseurs de la province de Québec en faveur de la bière comme breuvage antialcoolique (?..). Tract des « Lectures sociales populaires » — série à dix sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$6.50 le cent.

L'influence induite : Analyse-critique d'un cas bien étrange de libéralisme doctrinaire en matière de jurisprudence. Tract des « Lectures sociales populaires » série à quinze sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 15 sous l'unité ; \$1.50 la douzaine ; \$10.00 le cent. Par suite de l'offrande d'un généreux donateur, ce dernier tract est maintenant cédé à 5 sous l'exemplaire ; 50 sous la douzaine. Les frais de poste sont à la charge de l'acheteur ; mais le service des colis postaux diminue considérablement ces frais.

Lettre pastorale de Son Éminence le Cardinal Bégin, à l'occasion du 50e anniversaire de son sacerdoce : « testament spirituel » d'un père à ses enfants ; directions et conseils des plus précieux. Tirage spécial avec portrait. Éditions de l'Action Sociale Catholique : 5 sous l'unité ; 50 sous la douzaine ; \$4.00 le cent.

L'Action Sociale Catholique : Statuts et règlements. Prix, 5 sous.

L'Église Catholique au Canada, par le T. R. Père ALEXIS, Capucin. Dernière édition de 1914.—10 sous l'unité, \$1.00 la doz., \$10.00 le cent.

La question juive. — Quelques observations sur la question du meurtre rituel ; Tract à 10 sous des Lectures sociales populaires ; \$1.00 la douzaine.

Prières et Cérémonies d'un Jubilé de Mariage : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, franco.

Chez nous, par M. Adjutor Rivard : délicieuse série de douze contes canadiens du terroir : 25 sous l'unité (30 sous, franc, par la poste) ; \$2.00 la doz. et \$15. le cent, frais d'envoi à la charge de l'acquéreur.

ABONNEMENTS

L'Action Catholique. Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des Œuvres de l'Action Sociale Catholique : Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses, Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance.

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

— Toute commande doit être adressée au Secrétariat des œuvres de l'A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec.